

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition de la société populaire de Toul qui demande la mise en liberté des administrateurs du département de la Meurthe, détenus depuis deux mois, en annexe de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition de la société populaire de Toul qui demande la mise en liberté des administrateurs du département de la Meurthe, détenus depuis deux mois, en annexe de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 459;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36447_t2_0459_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Tu prodigues en vain et l'or et le poison.
De ta politique inhumaine
Leur audace républicaine
Saura toujours braver la noire trahison.

Indomptables héros, dont la vertu guerrière
Gaiment affronte les dangers,
Eteignez, dans leur sang, la rage meurtrière
De ces perfides étrangers.
Enfans soumis de la Patrie,
Entendez sa voix qui vous crie :
« O mes fils, sans pitié, massacrez ces Forbans,
« leur férocité détestable
« Osa, d'un peuple redoutable,
« Frapper la majesté, dans ses représentans ».

Honneur du nom français, auguste Aréopage,
Dans l'orgueilleuse antiquité,
Je cherche envain les traits de ton noble courage
Ta vertu n'a rien imité.
Fondateurs de la république,
A ce chef d'œuvre politique
Vous sacrifiez tout, plaisirs, bonheur, repos,
Par vous nos phalanges formées,
A leur tête, dans les armées,
Vous retrouvent encore combattant en héros.

Envain, contre vos loix, l'Europe soulevée
Nous menace de toutes parts;
Vous parlez, l'airain tonne et la France levée
De soldats comble ses remparts.
Par votre sublime énergie,
Des fils ingrats de la Patrie
L'impuissante fureur, dans les chaines, rugit.
Vous commandez à la victoire;
Et ce qu'à peine on pourra croire,
Au jour fixé par vous, la victoire obéit.
Des vaillants Phocéens ô retraite sacrée,
Sol natal de la liberté,
Tu ne verras donc plus l'air pur de ta contrée
Par de vils brigands infecté ?
L'Africain, servant ton attente,
Va, de sa moisson abondante,
Partager, avec toi, le dépôt précieux;
Et le pavillon tricolore,
Sur les mers où se peint l'aurore,
Ira faire admirer nos succès glorieux.
Mais ce n'est point assez : d'une triste inertie
Délivrez nos frères souffrans.
La région du Nord gémit encore, flétrie
Par la présence des tyrans.
Qu'un décret y porte la foudre
Qui, tous, doit les réduire en poudre,
Et chasser loin de nous leurs bataillons épars.
De sa défaite consternée
Et par nos exploits ruinée,
Que l'Europe, à genoux, vous demande la paix.
O mon pays ! ô France à jamais respectable,
Que je jouis de tes succès !
Qu'avec un saint orgueil de ce titre honorable,
Je m'applaudis d'être Français !
Poursuis, nation magnanime;
Ecrase les enfans du crime;
Affranchis l'homme enfin, sous leur joug abattu.
Que la liberté triomphante,
Dans ta république puissante,
Lui montre le bonheur fondé sur la vertu.

Nota, La société populaire de Moret a arrêté à l'unanimité l'impression de cette ode, et le citoyen MATHIEU, son auteur, membre de cette société, a reçu l'accolade fraternelle du président au milieu des acclamations générales.

73

[*Les c^{ns} Blackie et Hawitson à la Conv.*; 25 niv. II] (1)

« Citoyens représentans,

Vous avez voulu par vos sages décrets, encourager l'agriculture, le commerce, les sciences et les arts. Vous avez sagement excepté de la loi générale du 9 8bre dernier, les étrangers artistes et ouvriers. Nous nous trouvons dans cette classe; nés Ecossais, nous avons professé avec beaucoup de succès l'agriculture en France depuis bien des années.

Législateurs, nous vous prions de vouloir bien décider si nous pouvons faire valoir, sans inconvéniens, le peu de bien que nous possédons dans ce pays (adoptif) à l'achat de biens nationaux. Ce sera une bonté à notre égard et un nouveau bienfait à la République pour laquelle notre reconnaissance est sans bornes. Salut et fraternité. »

Th. BLACKIE, W. HAWITSON.

Renvoyé au comité de législation (2).

74

La société populaire de Toul, persuadée d'après tous les renseignements qu'elle a pris avec la plus grande intégrité sur la conduite des administrateurs du département de la Meurthe, détenus prisonniers depuis deux mois dans la maison de Picpus, sollicite la Convention nationale de terminer leur captivité, et de leur rendre sa confiance.

Renvoyé au comité de sûreté générale (3)

75

Le président annonce une lettre de Chabot. Elle contient, dit-il, des détails qui ne sont pas de nature à être rendus publics ».

Le renvoi au comité de sûreté générale est décrété (4).

76

[*Un citoyen de Lorient écrit au président de la Convention* :]

« Je suis parti, dans le cours de l'année dernière, passer sur un vaisseau partant de Lorient : je fus pris par les anglais, qui m'ont renvoyé en France, comme inutile à la marine. Arrivé à Calais, je fus arrêté comme suspect par le comité de surveillance de cette commune, et renvoyé à Paris, où je suis détenu à Sainte-Pélagie, depuis plusieurs mois. Je te prie de réclamer pour moi auprès de la Convention, afin qu'elle ordonne au comité de sûreté générale d'examiner promptement ma conduite (5).

Renvoyé au comité de sûreté générale.

(1) Dm 336.

(2) Mention marginale datée du 29 niv. et signée Pélissier.

(3) Bⁱⁿ, 29 niv. M.U., XXXVI, 13.

(4) J. Perlet, p. 395; *Abrév. univ.*, p. 1536.

(5) J. *Matin*, n° 531; J. *Sablier*, n° 1085.